

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 1 (1887)

Artikel: Les Règles du Blason [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789660>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nom de son propriétaire. Les détails sont fins et nous pouvons voir dans cette pièce un beau modèle de style héraldique de la meilleure époque.

Nous voyons par là que les Jaquemmet, bourgeois de Neuchâtel, Seigneurs d'Essert, d'Orsans et d'Uzjin, portaient comme arme une *Arbaleste, posée en pal* et comme cimier un *demier-vol éployé*.

Quels étaient les émaux de l'écu? rien ne l'indique et il serait inutile d'émettre des hypothèses à cet égard.

Si les Jaquemmet n'ont figuré à aucune époque dans le nobiliaire du pays et s'ils n'ont pas eu siège aux audiences, cela s'explique facilement par le fait que jusqu'au moment où ils se sont éteints les prérogatives de la noblesse étaient attachées seulement à la possession d'un fief dans le Comté. C'est ainsi que beaucoup de familles étrangères, possédant des fiefs dans le pays, y ont siégé au rang de la noblesse, tandis que plusieurs familles neuchâteloises, bien que nobles d'echaction ou par brevets de princes étrangers, n'ont pas été reconnues comme telles ou ne l'ont été que plus tard.

L'armoirie dont nous nous occupons n'était plus connue à l'époque où furent établis les rôles armoriaux des bourgeois - C'est une preuve de plus que la famille était éteinte, alors déjà, depuis longtemps.

Neuchâtel, mars 87.

Jean de Burry.

— Les Règles du Blason. 3^e Article —

L'ÉCU.

L'écu figure comme meuble dans les armoiries, s'il représente le bouclier, il prend ce nom et se blasonne suivant la position, son nombre et ses émaux. Quand l'écu est pris comme symbole d'une noblesse militaire on l'appelle targe. L'écu armorial porte le nom d'écusson. L'écu représente le fond, le sol ou champ du bouclier, de même de la cotte d'armes, de la cuirasse, du pavillon, de la bannière, etc. sur lesquels on peignait, émaillait ou brodait les pièces et figures dont les armoiries étaient chargées.

Chaque nation s'est choisie une forme d'écu qui lui est particulière; cette forme n'est pas de rigueur & sans manquer aux règles héraldiques on peut en adopter d'autres.

(à suivre)